

INTERPELLATION CITOYENNE AU PRESIDENT AZALI ET A SON GOUVERNEMENT FACE A LA POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI DE LA FRANCE

A la suite du meeting organisé ce 30 juillet 2005 à Clichy, par différentes associations de la société civile dont le CCMM (*Collectif Comores Masiwa Mane*), l'ACDH (*Association Comorienne des Droits de l'Homme*), SOS DEMOCRATIE, le GRITAC (*Groupe de Réflexion pour l'Intégrité Territoriale de l'Archipel des Comores*), la GAC (*Guilde des Artistes Comoriens*) etc., il est apparu aux yeux des participants, que plus que jamais, l'intégrité, l'unité et la souveraineté des Comores sont sacrifiées par les autorités comoriennes sur l'autel des prétendues relations franco-comoriennes.

Contre toute attente et malgré les multiples mises en gardes de différentes associations de la société civile, de certains partis politiques et surtout de l'Assemblée nationale de l'Union des Comores, le président Azali Assoumani continue en notre nom, à violer la constitution, laquelle a pourtant avalisé son putsch malencontreux du 29 avril 1999. Depuis cette date, le colonel-président n'a cessé de donner des gages de fidélité et de prêter des serments d'allégeance aux autorités françaises, au détriment des intérêts supérieurs de son pays, que ses prédécesseurs ont essayé bon an mal an de préserver.

Non content de consacrer la partition de son pays et l'ancrage de Mayotte dans la République française, en signant le 5 avril 2005, des accords de coopération franco-comorienne, faisant état de frontière maritime entre « les Comores et Mayotte », le colonel Azali se croit obligé le 24 juillet dernier, lors du sommet de la COI (*Commission de l'Océan Indien*) à Madagascar, de promettre, (*sans condition ni contre partie ayant traité à la pomme de discorde « Mayotte »*) à la France, « **d'ici à la fin de l'année** », une prochaine ratification de l'adhésion de la France, que ses prédécesseurs ont toujours différée. C'est là un de ces manquements dont les autorités comoriennes sont coutumières et qui confortent les autorités françaises dans leur mépris et leur intransigeance illustrés par :

- la déclaration intempestive du ministre français des affaires étrangères, Dominique de Villepin, le 16 octobre 2002, devant les sénateurs, qui dénie au pouvoir comorien, toute autorité sur Mayotte en ces termes : « **Les responsables des Comores ont en effet accepté de retirer ce point (la question de Mayotte, NDLR), à l'ordre du jour de la dernière Assemblée générale (des Nations Unies, NDLR), de ne plus demander de débat, ni de prendre des résolutions sur ce sujet** ». Et d'ajouter plus loin: « **Le meilleur moyen de faire connaître aux autorités comoriennes, notre souveraineté sur Mayotte et de faire mieux accepter notre présence, est d'engager un dialogue avec elles, sur les questions qui les préoccupent** ». Fin de citation.

- les affirmations péremptoires du tout nouveau ministre français de l'outremer François Baroin, lors de son bref passage à Mayotte (*du 18 au 19 juillet dernier*), prônant « **une diplomatie sans faiblesse vis-à-vis de nos voisins comoriens** ». Ou l'instauration de « **visas biométriques pour les ressortissants comoriens** ». Un visa encore plus sélectif que le « pass » de l'apartheid, dans la mesure où il fait des Comoriens des autres îles, des étrangers de dernières catégories, après les malgaches et les continentaux.

En plaçant sa visite éclair à Mayotte, sous le signe de la lutte contre l'immigration clandestine (*litote désignant la venue en terre comorienne de Mayotte, des Comoriens des autres îles sœurs*), le ministre français enfonce le clou en déclarant : « **Si les discussions sont envisageables et possibles avec les Comores sur certains dossiers, celui de l'appartenance de Mayotte à la France ne se discute pas** ». Et de renchérir : « **En ce qui me concerne, je pense qu'il faut fermer la porte à toute possibilité de retour de Mayotte dans l'Union des Comores** ». « **Si la porte est entrouverte, poursuit-il, il y a risque de mettre le doigt dans l'engrenage. Mayotte ne doit pas entrer dans un débat interne aux Comores, quant à un report des élections là-bas** ». Fin de citation.

Face à tant de mépris et d'arrogance, comment se fait-il, que la junte au pouvoir aux Comores, ait toujours accepté sans broncher, le déshonneur et l'humiliation, en pratiquant par ailleurs, une politique qui fait de la veulerie et de la mendicité, un mode de gouvernement.

Comment se fait-il, que la junte au pouvoir aux Comores, ait toujours fermé les yeux, voire même prêté main-forte aux manœuvres dilatoires ou carrément délictueuses des autorités françaises, à la fois occupantes de l'île comorienne de Mayotte et partie prenantes dans tout ce qui touche de près ou de loin aux affaires comoriennes. Rien, surtout pas les pressions et le chantage à l'offrande d'une coopération au rabais, ne peut justifier la lâcheté et le reniement de valeurs, pourtant universellement reconnues et célébrées, telles que la liberté de circulation (*qui plus est dans un même pays*), la tolérance (*sans cesse mise à mal par le « visa Ballardur », au nom duquel, les Comoriens des autres îles sont affublés du qualificatif infamant du clandestin, « incarcérable », « réprimable » et au mieux corvéable à merci*) et enfin, le droit de vivre librement dans un pays aux frontières sûres et reconnues par toutes les instances internationales, dans une nation fondée sur une homogénéité linguistique, culturelle, religieuse et économique, sans les affres du tribalisme et des rivalités ethniques.

Nous déplorons profondément, les récurrentes dérobades et autres béni-oui-ouïsmes, des autorités comoriennes, face à la politique du fait accompli des autorités françaises, qui font d'Azali et de ses gouvernements successifs, les

complices dévoués et alliés objectifs de la politique de déstabilisation des Comores en général, et d'occupation de l'île comorienne de Maore particulier.

Nous déplorons également, l'abus de langage de certains responsables politiques comoriens qui, à l'instar des nostalgiques de l'empire, laissent entendre que l'Union des Comores, recouvre seulement 3 îles (*Ngazidja, Mwali et Ndzuwani*). Un abus de langage qui procède de la désinformation, dans la mesure où, il est en total contradiction avec l'esprit et la lettre de toutes les constitutions comoriennes et de toutes les résolutions des instances internationales, qui reconnaissent les Comores, à l'intérieur de frontières héritées de la colonisation.

Nous déplorons l'humiliation et l'opprobre infligés ces derniers temps aux autorités comoriennes ravalées sans piper mot, au rang des élus maorais, lors de la signature de ce qui convient d'appeler, « accords de capitulation sans condition » du 5 avril 2005, ou encore « accords comoro-maorais », en la présence remarquée de la ministre française de l'outremer, flanquée des élus maorais pour veiller au grain. Du jamais vu !

De même nous déplorons la généralisation du forcing et de la politique de provocation du président Jacques Chirac qui consiste à imposer au sommet de la COI, sans réaction aucune de la délégation comorienne, un élu maorais à côté du prétendu président des Comores. Nous alertons par ailleurs les pays membres de la COI, surtout les institutions de l'Etat comorien et plus particulièrement, l'Assemblée nationale de l'Union, afin qu'ils exercent leur devoir de vigilance, sur la conformité des actes du pouvoir aux affaires aux Comores, au regard des lois et résolutions internationales. Car après ce qui se passe, viendra le temps où les autorités françaises voudront mettre sur le tapis, leur fameux article 10 de l'accord sur l'avenir de Mayotte. Cet accord, signé le 27 janvier 2000 entre le ministre français de l'outremer et certains représentants de certains partis politiques français à Mayotte, stipule en effet que : « **La France proposera l'adhésion de Mayotte à la charte des jeux de l'Océan indien et à la commission de l'Océan Indien, ainsi qu'aux autres organisations de coopération régionale** ».

Au train où vont les choses, force est de constater que « **celui qui bradera Mayotte est bien né** » et répond au nom d'Azali Assoumani, président colonel de son état, en principe «... **le symbole de l'unité nationale. Il est le garant de l'intangibilité des frontières telles qu'internationalement reconnues, ainsi que de la souveraineté de l'Union** ». (*Extrait de l'article 12 du « Pouvoir exécutif » - Titre III « Des institutions de l'Union », tiré de « la Constitution »*). Et celle qui tire les marrons du feu, n'est autre que l'ancienne puissance colonisatrice et actuelle puissance néo colonisatrice, membre permanent du Conseil de sécurité aux Nations Unies, chantre de la lutte contre l'occupation de l'Irak, par les forces de coalition (*les USA et le Royaume Britannique en tête*) et dont le chef d'Etat n'a de cesse d'un côté, d'œuvrer pour une meilleure entente et cohésion des pays qui composent l'Union Européenne, et de l'autre, d'attiser la déliquescence et la ruine d'un petit pays sans défense, en semant la haine, la division, la xénophobie et la déstabilisation, d'un bout à l'autre de l'archipel.

Il serait plus conforme à la stature et à l'image de cette France mythique et éternelle, chère au Général de Gaulle, berceau supposé des droits de l'Homme, de se conformer enfin aux résolutions de l'ONU et d'engager des négociations avec la partie comorienne, en vue d'établir une feuille de route, pour mettre fin à l'occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte. Après 30 ans d'ingérence et d'interventionnisme parfois brutal, la France doit enfin reconnaître au peuple comorien, le droit de « vivre et vivre libre » sur sa terre.

Cela passe par la levée préalable du visa Balladur et par le changement radical de la politique française aux Comores.

Ont signé à CLICHY ce 30 / 07 / 2005

CCMM (Collectif Comores Masiwa Mane)

Comores_masiwamane@yahoo.fr

SOS DEMOCRATIE

Sosdemocratiecomores@wanadoo.fr

ACDH (Association Comorienne des Droits de l'Homme)

Acdh-France@wanadoo.fr

GAC (Guilde des Artistes Comoriens)

guilde_des_artiste_comoriens_gac@hotmail.com

GRITAC (Groupe de Réflexion pour l'Intégrité Territoriale de l'Archipel des Comores)

Gritac_2000@yahoo.fr